

<https://en-toutefranchise.com> 06 09 78 09 53

Monsieur William BEAUMOND, **Secrétaire Général** de « *France, RÉVEILLE-TOI !* »  
42 chemin du Mazet - 30260 CANNES-ET-CLAIRAN  
william.beaumont.frt@gmail.com - 06 08 94 10 50

**Monsieur le Député Jean-Paul MATTEI (Pyrénées-Atlantiques -  
2<sup>ème</sup> circonscription)**

Assemblée Nationale, 126 rue de l'Université, 75355 Paris 07 SP

Je viens appuyer la démarche de **Martine Donnette** et **Claude Diot** de l'association « **En toute franchise** ».

Vous êtes censé connaître le sujet de combat depuis 30 ans de cette association : les 5 millions de mètres carrés exploités illégalement par la grande distribution, représentant un manque à gagner de plusieurs milliards d'euros de fraude, les pénalités perdues pouvant représenter une manne pour les finances publiques, si seulement l'État daignait enfin s'intéresser à en recouvrer ne serait-ce qu'une partie !!!!

Cela représente une rupture d'égalité en droit pour tous les citoyens de ce pays.

Si vous ne l'avez pas encore fait, je vous conseille au préalable de lire leur livre : « **418 milliards ; la fraude de la grande distribution avec la complicité des élus et de l'administration** », dans lequel ils expliquent que la loi sur l'urbanisme commercial n'est pas appliquée et démontrent les méthodes en marche contrevenant à l'établissement d'« **un développement équilibré du commerce dans les territoires** ».

Ce livre vous a été remis dans votre casier à l'Assemblée Nationale ainsi qu'aux 576 autres députés et aux 348 sénateurs, le 13 septembre 2022.

Nous, à « **France, Réveille-Toi !** », consacrons notre énergie à soutenir et accompagner des associations citoyennes de terrain comme celle de **Martine Donnette** et **Claude Diot**, dans leur lutte pour plus de démocratie.

Mais notre pouvoir est limité à notre capacité à solliciter les élus qui ont été choisis par les citoyens pour exercer le contre-pouvoir.

Comme vous le savez, en violation de l'[article 111-2 du Code de l'Organisation Judiciaire](#), suite à la [Directive 2008/52/CE du 21 mai 2008](#), les Commerçants et les Artisans n'ont [aucun accès à la justice](#) pour saisir les tribunaux administratifs et faire annuler des permis de construire irréguliers, signés par des maires qui, afin de favoriser des **implantations illégales de la grande distribution, abusent de leur pouvoir, violent les règles de leurs PLU, les PPR et le Code de Commerce.**

Par la présente, nous vous demandons d'intervenir au plus tôt, en votre qualité de déléataire de pouvoir, pour que le gouvernement applique la loi, fasse cesser toutes ces infractions et encaisse les milliards d'euros d'amende non perçus par l'État.

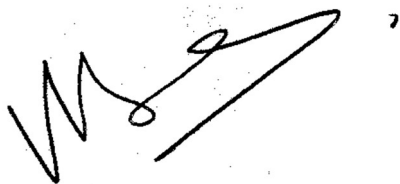
Beaucoup de citoyens commencent en effet à réaliser aujourd'hui, que l'attractivité apparente d'un supermarché, qui motive encore souvent le choix du lieu d'habitation en cas de déménagement, n'est en fait qu'un leurre.

Lorsqu'ils se rendent compte ensuite qu'il leur faut faire des dizaines de kilomètres pour trouver un médecin, un hôpital, un lycée, sans parler d'un artisan boulanger, d'un boucher ou d'un "bistrot", ils déchantent au vu du coût réel de ce choix du lieu de résidence !!!!

En retour, veuillez m'assurer que vous donnerez suite rapidement à cette sollicitation, je compte grandement sur votre diligence.

Veuillez accepter, Monsieur le Député, mes sincères salutations.

Cannes et Clairan le 17 novembre 2023.



**MARTINE DONNETTE & CLAUDE DIOT**

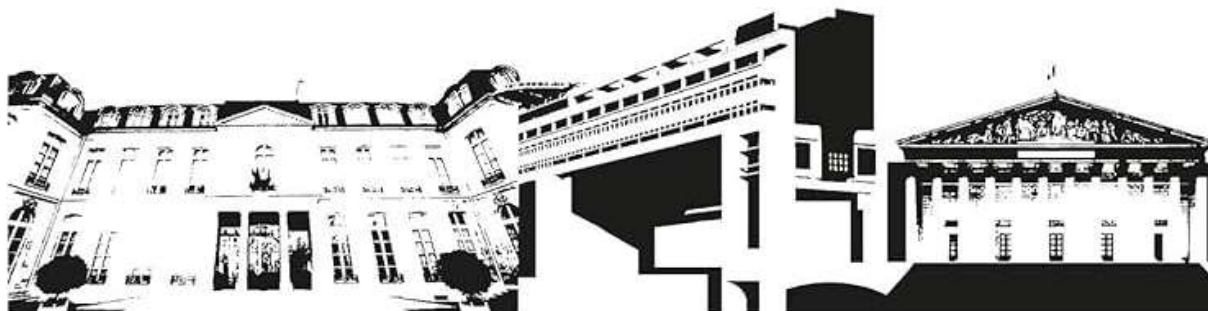
AVEC PATRICK PASIN

# 418 MILLIARDS

## LA FRAUDE DE LA GRANDE DISTRIBUTION

## AVEC LA COMPLICITÉ DES ÉLUS

## ET DE L'ADMINISTRATION



TALMA STUDIOS

